



ARRETE

ABROGATION DE L'ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MADAME DOROTHEE SAYOUS, DIRECTRICE DU CCAS

N°AR03_2022_0009

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R.123-23 ;

Vu l'arrêté n°AR03_2021_0014 du 1^{er} juillet 2021 (R.D. du 7 juillet 2021) portant délégation de fonction et de signature à Madame Dorothée SAYOUS, désignée pour exercer à titre accessoire les fonctions de Directrice du CCAS ;

Considérant que Madame Dorothée SAYOUS n'exerce plus les fonctions de Directrice du CCAS depuis le 1^{er} juillet 2022 ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°AR03_2021_0014 du 1^{er} juillet 2021 (R.D. du 7 juillet 2021) portant délégation de fonction et de signature à Madame Dorothée SAYOUS, désignée pour exercer à titre accessoire les fonctions de Directrice du CCAS, est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté est transmis à la Préfecture des Hauts-de-Seine

Il est publié conformément à la réglementation en vigueur sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Chaville, le 11 juillet 2022



Signé électroniquement par :
Jean-Jacques GUILLET
Date de signature : 12/07/2022
Qualité : Mr LE MAIRE
(Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Président du CCAS

Publication le : 13 juillet 2022

Notifié le :